

## CUBA

### **Visite du vice-ministre des Affaires étrangères, Dalmau Fernández, au Royaume-Uni : Amnesty International demande la libération des prisonniers d'opinion**

*Index AI : AMR 25/08/00*

À l'occasion de la visite officielle au Royaume-Uni du vice-ministre cubain des Affaires étrangères, Angel Dalmau Fernández, Amnesty International a exhorté les autorités cubaines à libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion.

Cuba compte plusieurs centaines de prisonniers politiques, la plupart condamnés à l'issue de procès iniques ; 28 d'entre eux sont considérés par l'organisation de défense des droits humains comme des prisonniers d'opinion.

*« Le gouvernement cubain doit régler de toute urgence un certain nombre de problèmes importants, qui concernent l'incarcération de prisonniers politiques condamnés au terme de procès manifestement iniques, les fortes restrictions de la liberté d'expression, d'association et de réunion, ainsi que les mesures punitives équivalant à des traitements cruels, inhumains ou dégradants »,* a déclaré Amnesty International.

La liberté d'expression, d'association et de réunion est considérablement restreinte à Cuba, tant dans la législation que dans la pratique. Ceux qui s'avisent d'organiser des réunions, d'exprimer des points de vue ou de former des organisations en marge de la ligne gouvernementale sont soumis à des manœuvres de harcèlement et à des mesures punitives, telles que des

détentions de courte durée, des interrogatoires, des menaces et des actes d'agression physique ou verbale infligés par des partisans du gouvernement.

*« Le gouvernement cubain doit lever toutes les mesures restrictives et mettre un terme aux pratiques qui entravent la liberté d'expression, d'association et de réunion »,* a commenté Amnesty International.

Les craintes relatives à la situation des droits humains à Cuba se sont sensiblement avivées avec l'adoption, en février 1999, d'une nouvelle législation particulièrement restrictive. Cette législation, qui vise officiellement à protéger l'économie cubaine affaiblie par l'embargo imposé depuis trente-huit ans par les États-Unis, pourrait également être utilisée pour réprimer les dissensions politiques, dans la mesure où elle prévoit des peines pouvant aller jusqu'à vingt ans d'emprisonnement pour une série d'infractions. En novembre 1999, l'Assemblée générale des Nations unies a réclamé massivement, pour la huitième année consécutive, la levée de l'embargo américain contre Cuba.

Selon les informations reçues, des prisonniers politiques et d'autres détenus ont été soumis à des mesures punitives telles que la privation de nourriture ou de soins médicaux, le maintien dans des cellules dépourvues de lumière ou de literie,

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -

des menaces, des cas de discrimination, des injures, voire des passages à tabac. L'ensemble de ces

Amnesty International est également préoccupée par le fait que le recours à la peine capitale devient plus fréquent, en particulier depuis l'adoption, en mars, d'une nouvelle loi étendant son champ d'application aux infractions graves à la législation sur les stupéfiants, au détournement de mineurs et au vol à main armé. Au moins 13 personnes ont été exécutées en 1999 et neuf autres, voire plus, se trouveraient toujours sous le coup d'une condamnation à mort.

*« Nous espérons qu'à son retour à Cuba, le vice-ministre des Affaires étrangères fera comprendre au gouvernement cubain combien il est important qu'il manifeste son engagement en faveur des droits humains en relâchant l'ensemble des prisonniers d'opinion. »*

*« Le gouvernement cubain pourrait également démontrer une réelle volonté d'améliorer la situation des droits humains en acceptant le principe d'une surveillance internationale, notamment en autorisant les organisations internationales de défense des droits humains à se rendre dans le pays », a conclu l'Organisation.*

#### **Informations générales**

Sont considérées comme des prisonniers d'opinion les personnes détenues uniquement pour avoir cherché à exercer sans violence leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Amnesty International demande la libération immédiate et sans condition de l'ensemble des prisonniers d'opinion.

#### **Note à l'intention des rédacteurs en chef**

Le 30 mars 2000, Amnesty International fera paraître un **nouveau rapport consacré à Cuba** et intitulé *Short term detention and harassment of dissidents* [en cours de traduction]. Veuillez contacter notre service de presse pour obtenir un exemplaire de ce rapport ou de plus amples informations avant la date d'embargo (sous réserve de la

pratiques constituent des traitements cruels, inhumains ou dégradants en vertu des normes internationales. respecter). ?

**Pour obtenir de plus amples informations ou organiser un entretien, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 207 413 5562 ou consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).**